

Désignation de l'entreprise :		Société ACB		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		20 RUE GEORGES CLAUDE		13290 AIX LES MILLES		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET*						49801562700033		
						Néant ☐ *		
				Exercice N clos le,		N-1		
				131032025		131032024		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		46 759 43 782 2 977 16 091		
	Fonds commercial (I)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ		9 475 6 880 2 595 3 543		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		13 369 5 402 7 967 6 644		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		31 957 22 089 9 868 9 297		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		8 370 8 370 8 370		
	TOTAL (II)	BJ		BK		109 930 78 153 31 778 43 945		
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
En cours de production de biens		BN		BO				
En cours de production de services		BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis		BR		BS				
Marchandises		BT		BU				
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW				
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		454 985 25 476 429 509 551 171		
Autres créances (3)		BZ		CA		49 042 49 042 34 073		
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		91 838 91 838 121 732	
	Disponibilités	CF		CG		27 915 27 915 71 516		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		19 876 19 876 13 256		
	TOTAL (III)	CJ		CK		643 655 25 476 618 180 791 747		
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		IA		753 586 103 628 649 957 835 692	
	Renvois :		(1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP 8 370 (3) Part à plus d'un an : CR	
	Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Cegid Quadra

* Des indications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

Désignation de l'entreprise : Société ACB

Néant ☐ *

				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.0.....0.0.0.....)			DA	50 000	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC				
	Réserve légale (3)			DD	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG				
	Report à nouveau			DH	210 828	216 334		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(88 659)	24 494		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	177 169	295 828		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN					
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	29 708	5 433		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	19 879	52 495		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	284 956	278 603		
	Dettes fiscales et sociales			DY	120 017	196 684		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	18 229	6 648		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
	TOTAL (IV)			EC	472 788	539 864		
	Ecart de conversion passif * (V)			ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	649 957	835 692		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
				Ecart de réévaluation libre	1D			
				Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	453 254	539 864	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Société ACB

20 RUE GEORGES CLAUDE

13290 AIX LES MILLES

ANNEXE DU 01/04/2024 AU 31/03/2025

CABINET ARDITTI-HERMANT-AINOUE

305 A AVENUE DU PRADO

13008 MARSEILLE

04.91.54.06.00

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 649 957.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 776 873.14 Euros et dégageant un déficit de 88 658.86- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	46 759		
Constructions sur sol propre	9 475		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 262		3 107
Matériel de transport	12 119		5 125
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 040		673
TOTAL	45 896		8 905
Prêts, autres immobilisations financières	8 370		
TOTAL	8 370		
TOTAL GENERAL	101 026		8 905

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			46 759	46 759
Constructions sur sol propre			9 475	9 475
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			13 369	13 369
Matériel de transport			17 243	17 243
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 713	14 713
TOTAL			54 801	54 801
Prêts, autres immobilisations financières			8 370	8 370
TOTAL			8 370	8 370
TOTAL GENERAL			109 930	109 930

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	30 668	13 114		43 782
Constructions sur sol propre	5 932	948		6 880
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 619	1 783		5 402
Matériel de transport	5 187	3 101		8 288
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 675	2 126		13 801
TOTAL	26 413	7 958		34 371
TOTAL GENERAL	57 081	21 072		78 153

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	13 114				
Constructions sur sol propre	948				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 783				
Matériel de transport	3 101				
Matériel de bureau informatique mobilier	225	1 901			
TOTAL	6 057	1 901			
TOTAL GENERAL	19 171	1 901			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	30 571		5 095		25 476
TOTAL	30 571		5 095		25 476
TOTAL GENERAL	30 571		5 095		25 476
Dont dotations et reprises d'exploitation			5 095		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 370	8 370	
Clients douteux ou litigieux	25 476	25 476	
Autres créances clients	429 509	429 509	
Personnel et comptes rattachés	7 631	7 631	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 891	3 891	
Impôts sur les bénéfices	6 750	6 750	
Taxe sur la valeur ajoutée	24 002	24 002	
Divers état et autres collectivités publiques	56	56	
Débiteurs divers	6 713	6 713	
Charges constatées d'avance	19 876	19 876	
TOTAL	532 273	532 273	

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 99	4 99		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	29 209	9 675	19 534	
Fournisseurs et comptes rattachés	284 956	284 956		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 986	41 986		
Taxe sur la valeur ajoutée	77 233	77 233		
Autres impôts taxes et assimilés	798	798		
Groupe et associés	19 879	19 879		
Autres dettes	18 229	18 229		
TOTAL	472 788	453 254	19 534	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	30 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 814			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
TITRES PARTICIPATION	500.0000	100			100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	8 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	254 980
Autres créances	9 527
Total	264 507

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	499
Dettes fiscales et sociales	733
Autres dettes	4 116
Total	5 348

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	19 876
Total	19 876

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				121 844	121 844
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				123 148	123 148
Total				123 148	123 148

Le 23/07/2025
CHAPRON Arnaud Gérant(e)

ACB
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 20 RUE GEORGES CLAUDE
13290 AIX LES MILLES
498 015 627 RCS AIX EN PROVENCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à 88 659 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	88 659 euros
Report à nouveau antérieur :	210 828 euros
Solde	122 169 euros
Des sommes distribuables s'élevant ainsi à	122 169 euros
A titre de dividende aux associés Soit 300 euros par part	30 000 euros
Au compte « autres réserves »	92 169 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour et au plus tard le 30 novembre 2025.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 SEPTEMBRE 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance